



Présidence : Suède

1338^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 7 octobre 2021 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Clôture : 12 h 50

2. Présidente : Ambassadrice U. Funered

Avant d'aborder l'ordre du jour, la Présidente a souhaité la bienvenue au nouveau Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadeur C. Valdés.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : POINT PRÉSENTÉ PAR LE REPRÉSENTANT SPÉCIAL DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE DE L'OSCE EN UKRAINE ET AUPRÈS DU GROUPE DE CONTACT TRILATÉRAL, L'AMBASSADEUR MIKKO KINNUNEN

Question examinée au titre du point 2 de l'ordre du jour.

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT DE L'OBSERVATEUR EN CHEF DE LA MISSION SPÉCIALE D'OBSERVATOIN DE L'OSCE EN UKRAINE

Présidente, Représentant spécial de la Présidente en exercice de l'OSCE en Ukraine et auprès du Groupe de contact trilatéral, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine (PC.FR/34/21 OSCE+), Slovaquie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats, l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1570/21), Fédération de Russie (annexe), Canada, Turquie (PC.DEL/1566/21 OSCE+), Royaume-Uni, Suisse (PC.DEL/1563/21

OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1555/21), Géorgie (PC.DEL/1565/21 OSCE+), Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/1562/21 OSCE+), Norvège (PC.DEL/1558/21), Ukraine (PC.DEL/1564/21)

Point 3 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

- a) *Annnonce de la distribution d'un rapport écrit de la Secrétaire générale (SEC.GAL/135/21 OSCE+) : Secrétaire générale*
- b) *Annnonce de la distribution du projet de budget unifié de l'OSCE pour 2022 (PC.ACMF/69/21 Restr.) : Secrétaire générale (SEC.GAL/135/21 OSCE+)*
- c) *Participation de la Secrétaire générale, les 30 septembre et 1^{er} octobre 2021, à une activité internationale de formation par simulation sur la lutte contre la traite des êtres humains, organisée à Vicence (Italie) du 27 septembre au 1^{er} octobre 2021 : Secrétaire générale (SEC.GAL/135/21 OSCE+)*
- d) *Participation de la Secrétaire générale au Forum de Varsovie sur la sécurité de 2021, les 5 et 6 octobre 2021 : Secrétaire générale (SEC.GAL/135/21 OSCE+)*
- e) *Réunions tenues entre la Secrétaire générale et le Ministre turc des affaires étrangères, S. E. M. M. Çavuşoğlu, le 5 octobre 2021, le Ministre finlandais des affaires étrangères, S. E. M. P. Haavisto, le 5 octobre 2021, le Ministre ukrainien des affaires étrangères, S. E. M. D. Kuleba, le 5 octobre 2021, le Vice-Ministre lituanien des affaires étrangères, S. E. M. M. Adomėnas, le 5 octobre 2021, et le Ministre polonais des affaires étrangères S. E. M. Z. Rau, le 6 octobre 2021 : Secrétaire générale (SEC.GAL/135/21 OSCE+)*
- f) *Réunion entre la Secrétaire générale et le Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, tenue à Varsovie le 6 octobre 2021 : Secrétaire générale (SEC.GAL/135/21 OSCE+)*
- g) *Remerciements pour le soutien apporté à l'Académie de l'OSCE à Bichkek : Secrétaire générale*
- h) *Point sur la campagne de vaccination du personnel de l'OSCE contre la COVID-19 : Secrétaire générale, Présidente*

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Exécution de M. E. Johnson dans l'état du Missouri (États-Unis) : Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1571/21), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1557/21)

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE**

- a) *Visite de la Présidente en exercice en Bosnie-Herzégovine le 4 octobre 2021* : Présidente
- b) *Visite de la Présidente en exercice en Albanie le 5 octobre 2021* : Présidente
- c) *Visite de la Présidente en exercice en Moldavie le 6 octobre 2021* : Présidente
- d) *Commémoration du 30^e anniversaire du Document de Moscou par la Présidente en exercice à Stockholm le 3 octobre 2021* : Présidente
- e) *Briefing sur le thème mensuel de la Présidence suédoise de l'OSCE pour octobre 2021, à savoir la démocratie* : Présidente
- f) *Point sur la situation en ce qui concerne la COVID-19 et le déroulement des réunions de l'OSCE à Vienne (CIO.INF/87/21)* : Présidente, Canada

Point 6 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Journée de la coopération entre les États de langue turcique, observée le 3 octobre 2021* : Turquie (PC.DEL/1560/21 OSCE+), Kirghizistan, Azerbaïdjan (PC.DEL/1561/21 OSCE+), Kazakhstan (PC.DEL/1559/21 OSCE+), Turkménistan
- b) *Élections locales en Géorgie, tenues le 2 octobre 2021* : Géorgie

4. Prochaine séance :

Lundi 11 octobre 2021, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1338

7 October 2021

Annex

FRENCH

Original: RUSSIAN

1338^e séance plénière

Journal n° 1338 du CP, point 2) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Madame la Présidente,

Nous souhaitons la bienvenue aux ambassadeurs Mikko Kinnunen et Yaşar Halit Çevik.

Le conflit armé dans l'est de l'Ukraine dure depuis maintenant plus de sept ans et demi. L'opération militaire lancée par les « autorités de Maïdan » en avril 2014 pour réprimer la dissension dans le Donbass se poursuit à ce jour. Le conflit devient un conflit prolongé. Malgré la boîte à outils qui a été élaborée avec l'aide de l'OSCE, aucune solution n'est actuellement en vue. Dans vos déclarations aujourd'hui, distingués ambassadeurs Kinnunen et Çevik, vous avez tous deux évoqué le manque de progrès dans le processus de règlement et, de fait, l'impasse qui persiste dans tous les domaines. Nous vous proposons d'examiniez objectivement les raisons.

Après avoir subi une série de défaites militaires aux mains de la milice du Donbass en 2014 et en 2015, les dirigeants ukrainiens ont été obligés d'envisager des moyens politiques et diplomatiques de résoudre le conflit. Un compromis a été trouvé sous la forme des accords de Minsk signés par les représentants des parties au conflit, en l'occurrence le Gouvernement ukrainien et les autorités de Donetsk et de Louhansk. L'Ensemble de mesures de Minsk du 12 février 2015 a été élaboré sous la médiation des pays du format Normandie, à savoir l'Allemagne, la France et la Russie. Il prévoit des tâches dans les sphères militaire, politique, socio-économique et humanitaire, dont l'exécution dans le cadre d'un dialogue direct entre les représentants du Gouvernement ukrainien et ceux du Donbass devait ouvrir la voie à une paix durable dans l'est de l'Ukraine. Ce document a une force juridique particulière car il a été approuvé par la résolution 2202 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et intégré au texte de la résolution : il fait par conséquent partie du droit international dont l'application est obligatoire. Il reste le principal point de référence pour vos travaux, en particulier parce que ceux du Groupe de contact trilatéral (GCT) et de ses groupes de travail se fondent sur le paragraphe 13 de l'Ensemble de mesures.

Ce document essentiel du processus de règlement et plus de 20 décisions complémentaires élaborées dans le cadre du GCT ne sont pas appliqués. M. Kinnunen, vous êtes déjà le quatrième Représentant spécial de la Présidence en exercice en Ukraine et auprès

du GCT. M. Çevik, vous-êtes le deuxième Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation (MSO) de l'OSCE en Ukraine. Les progrès dans le cadre du processus de règlement dépendent pour une part non négligeable de la façon dont vous appliquez la lettre de la résolution 2202 du Conseil de sécurité et des accords de Minsk.

Il est fait directement référence, dans l'Ensemble de mesures, à la nécessité d'un dialogue direct portant sur tous les aspects d'un règlement entre les représentants des autorités centrales ukrainiennes et ceux de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk. C'est à eux qu'il incombe de remplir les obligations énoncées dans ce document. Toutefois, le Gouvernement ukrainien perturbe obstinément la mise en œuvre de cette disposition clé. Nous assistons à des tentatives persistantes pour imposer une fois de plus un débat stérile à propos des parties au conflit. Il est donc proposé d'exclure les représentants de certaines zones du Donbass des débats sur l'avenir de cette région en tant que partie de l'Ukraine et de les remplacer par des représentants de la Russie, qui participent au GCT uniquement dans le but d'aider les parties à trouver des solutions qui soient mutuellement acceptables. Nous tenons à souligner que la question de savoir quelles sont les parties au conflit est close depuis longtemps et qu'elles devraient toutes – le Gouvernement ukrainien et les autorités de Donetsk et de Louhansk – s'attacher à mettre en œuvre l'Ensemble de mesures.

Dans ces circonstances, vous jouez tous deux un rôle important en votre qualité de coordonnateurs des débats menés au sein du GCT et du Groupe de travail sur les questions de sécurité ainsi qu'avec vos collègues des groupes de travail sur les questions politiques, économiques et humanitaires. Avoir des contacts réguliers, pas seulement avec les représentants des autorités ukrainiennes, est important. Une communication appropriée avec les représentants du Donbass en tant que participants à part entière aux discussions menées dans le cadre du GCT est indispensable, tout comme l'est la diffusion en temps voulu et sans entrave des documents qu'ils distribuent, ce qui, malheureusement, n'est pas toujours le cas, malgré les demandes insistantes des représentants.

Les visites dans la région contribuent à l'établissement d'une telle communication. Nous notons qu'en septembre, après la période couverte par son rapport, M. Çevik s'est rendu dans certaines zones du Donbass et s'est familiarisé avec la vraie situation sur le terrain. Pour quelle raison cette information n'a-t-elle pas été rendue publique par les médias en ligne de l'OSCE ? Nous souhaiterions également vérifier auprès de M. Kinnunen à quel moment il prévoit, lui, de se rendre à Donetsk et Louhansk.

Il faut reconnaître que la dynamique du processus de règlement est insatisfaisante. Cela est dû à l'obstruction que pratique le Gouvernement ukrainien au sein du GCT et à son manque de constance dans les discussions et dans la mise en œuvre des décisions convenues, deux attitudes qui sont très largement dues à l'évolution de la situation politique en Ukraine. Ce fut le cas, par exemple, du projet de décision élaboré par des experts, sur le retrait des forces et du matériel stationnés le long de l'ensemble de la ligne de contact, une idée que le Président Zelensky a écartée subitement au sommet du format Normandie du 9 décembre 2019. Il en a été de même pour la confirmation par écrit (au procès-verbal de la réunion du GCT du 11 mars 2020) de l'autorité des représentants du Donbass, qui a été suivie du refus inexplicable de reconnaître cette autorité, et pour la mise en œuvre des mesures de renforcement du cessez-le-feu du 22 juillet 2020, qui ont été désavouées en pratique par le commandant en chef des forces armées ukrainiennes, Valerii Zaluzhnyi, dans un entretien

accordé à Radio Svoboda le 25 septembre, et par le commandant de l'« opération des forces conjointes », Oleksandr Pavliuk, au cours d'une visite de la ligne de contact, le 5 octobre. En outre, le porte-parole de la délégation ukrainienne auprès du GCT, Oleksii Arestovych, a déclaré en septembre que, « s'agissant des accords de Minsk, l'Ukraine est maintenant tirée d'affaire. » La situation est de ce fait dans une impasse.

D'après la MSO, les bombardements dans le Donbass s'intensifient à l'heure actuelle et le nombre de victimes atteint des tristes records. M. Çevik indique dans son rapport que 74 % de l'ensemble des victimes au cours des mois d'été ont été recensées dans la partie du Donbass qui n'est pas sous le contrôle du Gouvernement. Le nombre de destructions de biens de caractère civil y a doublé. D'après les rapports établis par la Mission, en septembre, la totalité des victimes ont été recensées dans certaines zones de la région de Donetsk. Diront-ils de nouveau à Kiev que les habitants de ces zones se bombardent eux-mêmes ? Le nombre total de personnes ayant pâti de l'escalade de la situation le long de la ligne de contact est plus élevé en août et en septembre qu'au cours de toute la période d'un an qui s'est écoulée depuis l'entrée en vigueur des mesures de renforcement du cessez-le-feu le 27 juillet 2020. En l'espace d'un seul jour, le 17 septembre, quatre résidents de la ville Donetsk ont été blessés par des tirs d'armes à feu dans sa périphérie.

Il ressort du rapport de l'Ambassadeur Çevik que les forces armées ukrainiennes sont « en tête de peloton » pour ce qui est du déploiement d'armes lourdes dans les zones résidentielles situées à proximité de la ligne de contact. Il y est relevé que le nombre de violations du cessez-le-feu causées par de telles armes a doublé dans l'ensemble, ce qui appelle la question suivante : combien de bombardements ont-ils été effectués au moyen de ces dizaines d'armes de gros calibre appartenant aux forces armées ukrainiennes dont la MSO a observé le transport pendant le printemps et l'été jusqu'à des nœuds ferroviaires situés non loin de la ligne de contact et qu'elle continue d'observer encore maintenant ? Les patrouilles notent-elles les numéros de série de ces équipements et les comparent-elles avec ceux qu'elle relève à proximité de la ligne de contact ?

Autre sujet d'inquiétude : les données recueillies par la MSO sur les travaux des services du génie des forces armées ukrainiennes repérés pendant l'été, dont l'installation de nouvelles positions de mortiers et une extension notable, de plus d'un kilomètre au total, des tranchées des forces armées ukrainiennes dans la région de Donetsk en direction des positions avancées de la milice. Enfin, dans ce contexte, le 5 octobre, le renseignement militaire ukrainien a émis publiquement l'hypothèse d'une escalade possible dans le Donbass. De quoi s'agit-il ? Le Gouvernement ukrainien annonce-t-il des hostilités ?

Chers ambassadeurs Kinnunen et Çevik,

Vos travaux s'inscrivant dans le cadre des efforts de prévention des conflits et de gestion des crises de l'OSCE, nous pensons qu'il est indispensable d'appeler l'attention sur des faits aussi choquants afin de signaler, à un stade précoce, la possibilité d'une escalade. Il n'y a eu jusqu'à présent aucune réaction publique aux déclarations susmentionnées des dirigeants militaires ukrainiens concernant le sabotage des accords de Minsk et des mesures de renforcement du cessez-le-feu.

Nous ne comprenons pas pourquoi la MSO est aussi sélective dans son signalement d'exercices à munitions réelles effectués à l'extérieur de la zone de sécurité. Les rapports de

la Mission devraient en particulier comporter des informations relatives aux exercices militaires effectués sur le territoire ukrainien avec la participation de troupes et d'équipements étrangers. Sept exercices auxquels participent l'Ukraine et des pays membres de l'OTAN sont planifiés cette année, ce qui n'est en aucune manière conforme aux dispositions du paragraphe 10 de l'Ensemble de mesures, qui prévoit le retrait, sous la surveillance de l'OSCE, de toutes les formations armées étrangères et de leur matériel du territoire ukrainien. Soit dit en passant, d'après des informations officielles des autorités ukrainiennes, les exercices qui ont déjà eu lieu ont servi à l'entraînement aux opérations offensives et aux scénarios de « nettoyage » en milieu urbain. Où l'armée ukrainienne entend-elle se servir de ces compétences ?

Soucieuses de détourner l'attention des activités militaires qu'elles mènent à proximité de la ligne de contact, les autorités ukrainiennes ne cessent de revenir, avec le soutien de leurs « opérateurs » externes, sur la question du contrôle par leur gouvernement de la frontière dans le Donbass, qui est censée représenter le dernier stade du processus de règlement. En bref, il est proposé de commencer par la fin pour ne rien faire du tout, et tout cela sur fond de spéculations à propos d'une « agression extérieure » imaginaire.

Pendant ce temps, l'impasse persiste également dans les autres domaines du processus de règlement. Les travaux visant à établir le « Plan d'action conjoint » pour la mise en œuvre des accords de Minsk se sont enlisés. Le Gouvernement ukrainien n'a jamais répondu aux propositions relatives à une feuille de route soumises il y a presque un an par les représentants de Donetsk et de Louhansk.

Il n'y a pas eu la moindre avancée dans la sphère politique, en particulier s'agissant de l'application des recommandations que le sommet au format Normandie du 9 décembre 2019 avait faites au GCT en vue de parvenir à un accord sur les aspects juridiques d'un statut spécial pour le Donbass. La loi sur le statut spécial du Donbass, qui a été adoptée en 2014 mais n'est jamais entrée en vigueur, expirera de nouveau dans moins de trois mois. Il n'y a pas eu non plus eu de progrès concernant l'intégration de la « formule Steinmeier » (sur la procédure pour donner effet à une telle loi) dans la législation ukrainienne. Au lieu de cela, le Gouvernement ukrainien a annoncé qu'il adopterait, sans en discuter avec les autorités du Donbass, une loi sur la « période de transition », qui ne comporte absolument aucune référence aux dispositions de l'Ensemble de mesures. M. Kinnunen, quelles sont les mesures prises concrètement pour trouver un moyen de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve le règlement des questions politiques ? Nous aimerions également savoir si, à votre avis, le projet de loi sur la « période de transition » présenté par le Cabinet des ministres ukrainien est compatible avec les dispositions des accords de Minsk.

Dans l'intérêt de la population du Donbass, il convient d'accorder une attention urgente au règlement des questions socioéconomiques et humanitaires. Le blocus socioéconomique imposé sur la région par le Gouvernement ukrainien en violation du paragraphe 8 de l'Ensemble de mesures reste en vigueur. M. Kinnunen, quelle est selon vous la probabilité que le Gouvernement ukrainien lève ce blocus et quelles sont les mesures prises à cet effet par le Groupe de travail sur les questions économiques et par vous-même ?

Le rapport présenté par M. Çevik nous donne également un aperçu des autres problèmes auxquels sont confrontés les habitants de l'Ukraine : signes de discrimination linguistique, pressions exercées et violences commises à l'encontre des fidèles de l'Église

orthodoxe ukrainienne, attaques contre des journalistes et ingérence des autorités ukrainiennes dans le travail des médias.

Nous constatons que, dans ses rapports, la MSO continue de faire état régulièrement des actions de groupes nationalistes ukrainiens, y compris de groupes paramilitaires. Nous notons que ces groupes font partie depuis longtemps du paysage politique ukrainien et qu'ils continuent d'influencer les décisions adoptées par les autorités. Nous demandons à la Mission de consigner soigneusement les excès commis sous la bannière du nationalisme agressif, du néonazisme et de la xénophobie. Nous vous rappelons que la publication d'un rapport thématique sur ce sujet, pour l'élaboration duquel les informations ne manqueront sûrement pas, ne se fait que trop attendre.

Nous vous demandons instamment, distingués ambassadeurs Kinnunen et Çevik, non seulement de surveiller tous ces aspects et de rassembler vos observations, mais aussi de répondre à toute violation conformément aux pouvoirs qui vous ont été conférés.

Le conflit dans l'est de l'Ukraine peut et doit être stoppé par la mise en œuvre de bonne foi de toutes les dispositions de l'Ensemble de mesures, seul cadre pour l'instauration d'une paix durable dans le Donbass. Des signaux forts doivent être envoyés au Gouvernement ukrainien concernant la nécessité de revenir à la logique de ce document. Les tentatives, y compris celles entreprises par les « opérateurs » externes de l'Ukraine pour protéger les autorités ukrainiennes alors qu'elles sabotent les accords de Minsk sont nuisibles et dangereuses pour l'ensemble du processus de règlement.

En conclusion, permettez-moi de vous souhaiter, ainsi qu'à vos collègues, bonne santé et plein succès dans vos travaux.

Je demande, Madame la Présidente, que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance du Conseil permanent de ce jour.

Merci de votre attention.